

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024.073**Séance du **QUINZE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 9 juillet 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

16 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, ROGUET, PAILLASSON

3 pouvoirs :

Martine PARRET à Dominique JOLIVET, Serge LEVET à Véronique FENEUL, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Christine MOUCHET

8 absents :

MMES GUGLIOTTA et BREGEGERE - MM. BERTRAND, JOURNE, ALPSTEG, MARTINEZ, RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Contrat d'apprentissage**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation dite en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les frais inhérents au coût de la formation peuvent être supportés par le CNFPT. Il reste donc, à la charge de la collectivité, les frais inhérents à la rémunération de l'apprenti calculés sur la base d'un pourcentage du SMIC et fonction de l'âge de l'alternant.

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Date d'effet
Petite-enfance	1	Educateur(trice) de Jeunes Enfants	36 mois	01/09/2024

**N° 2024.073**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le contrat d'apprentissage à la rentrée scolaire 2024, tel que proposé,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 juillet 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 17/07/2024